

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 60 (1931)

Heft: 9

Rubrik: Le comte forgeron

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une adaptation bien précise et pratique à notre milieu, à nos nécessités, à nos difficultés, à notre population, des tâches à domicile. Sans doute, les travaux d'arrondissement lui ont servi de mine précieuse ; encore a-t-il fallu coordonner le tout, compléter et faire une œuvre cohérente de ce qui était sans doute assez divergent.

L'assemblée a su reconnaître les qualités du rapport de M. Rossier ; les éloges qui lui ont été décernés sont parfaitement mérités.

Le comte forgeron

Une heure de bon rire chasse plus de bile qu'un tonneau d'huile de ricin, dit un proverbe.

Le célèbre médecin hollandais Boerhaave (1668-1738), dont la renommée était plus qu'européenne, avait un grand livre qu'il ne montrait à personne et où étaient consignés, disait-il, ses meilleurs préceptes. A sa mort, on ouvrit l'in-quarto avec curiosité. On n'y trouva que trois mots : « Tempérance, travail, gaieté. »

Si le chagrin mine la santé, la gaieté est un des principaux moyens de la conserver. Les médecins ne s'accordent-ils pas à dire que le moral joue un grand rôle chez leurs malades ? Dans notre enfance, nous avons connu un vieux médecin, notre voisin, mort à 94 ans, qui disait à ma mère : « Chassez la mauvaise humeur et conservez la gaieté. »

La gaieté est donc hygiénique. Or, l'opérette de Lortzing *Le comte forgeron* remplit cette condition. La Société de chant de la ville de Fribourg a donc eu une heureuse idée de mettre cette œuvre à l'étude ce printemps. Nous l'avons lue un jour sombre et de « bise noire », où la pensée prend la couleur du temps. Elle nous a causé le même effet qu'un jour de soleil, après une semaine de pluie : nous ne pouvions nous défendre d'un fou rire par moments. Aussi, nous réjouissons-nous d'assister à la représentation de la pièce : ce sera combien plus intéressant qu'une simple lecture !

L'opérette ne renferme ni hors-d'œuvre ni longueurs : l'intérêt se soutient jusqu'à la fin. Sans trivialité, elle se maintient dans le bon ton naturel et, quoique comique, elle a ses moments de douce émotion.

Mais l'intrigue de la pièce n'est pas seule intéressante. Les amateurs de bonne musique — et qui ne l'est pas ? — auront toute satisfaction. La partie musicale est extrêmement gaie, mélodique, colorée et agréable. La Société de chant de la ville a choisi l'opérette de Lortzing sur le conseil de M. l'abbé Bovet. C'est dire que le choix a été bien fait. M. le chanoine Bovet aurait été incapable d'ailleurs de faire un mauvais choix, car chacun sait que ses propres compositions musicales, dans n'importe quel genre, parlent toujours à l'âme et au cœur. Le succès de ses œuvres est dû à sa fine psychologie de l'âme humaine (connaisseurs et profanes compris). Et les décors ! Il y en a quatre. Ils sont neufs.

La représentation du *Comte forgeron* sera donc une jouissance pour l'esprit, pour les yeux et pour l'oreille.

L'œuvre de Lortzing a été jouée pour la première fois à Vienne, en 1846. Elle a obtenu un très grand succès. Qu'on ne dise pas que c'est du *vieux* ! Il y a du vieux qui est toujours nouveau, comme il y a du nouveau qui n'arrivera pas à la vieillesse.

Les instituteurs, dans leurs fonctions, ne sont pas toujours exempts d'ennuis ni de mécomptes et la mauvaise humeur les attend quelquefois en embuscade, quand ce n'est pas la tristesse. Qu'ils viennent prendre un bain de gaieté à la représentation du *Comte forgeron* !

La pièce sera jouée dans la semaine du 14 au 21 juin (les 14, 16, 18 et 21 probablement).

M. BOCHUD.

A ZURICH

Le Gouvernement va présenter au Grand Conseil une nouvelle loi sur la formation des maîtres de l'enseignement primaire. Actuellement, cette formation comprend quatre années d'école normale (il faut se souvenir qu'elles sont précédées de deux années d'école secondaire) ou du baccalauréat et de deux années de formation pédagogique à l'Université.

On reproche à l'organisation actuelle de mêler, à l'Ecole normale de Küssnacht, la formation générale et scientifique avec la formation proprement pédagogique, puis l'insuffisance du temps consacré à certaines branches, la psychologie, la pédagogie nouvelle, l'économie politique et sociale, le travail manuel aussi, qui, nous dit-on, deviendra bientôt la branche essentielle de l'école populaire et le « principe » de toutes les branches, entendez que toutes les branches devront aboutir à une application manuelle ou en dériver et toujours s'en inspirer.

Le projet exige un temps d'études de 6 $\frac{1}{2}$ ans, sans parler de l'école secondaire préparatoire. On consacrera 4 $\frac{1}{2}$ ans à la formation générale dans les écoles cantonales et les écoles normales actuelles ; les deux ans qui suivent seront passés dans un institut pédagogique universitaire ; on y étudiera les sciences de l'éducation, sans cependant négliger la formation scientifique selon un programme à déterminer.

De plus, les candidats devront faire une année de stage avant de pouvoir obtenir un poste dans le canton.

Cours de gymnastique

Par ordre du Département militaire fédéral, la société suisse des maîtres de gymnastique organise dans le courant de l'été 1931, à l'usage des participants de langue française, les cours ci-après.

A. Cours pour la gymnastique des garçons.

1. 2^{me} et 3^{me} degrés, pour instituteurs.

A *Yverdon*, du 3 au 15 août. Direction : A. Huguenin, Lausanne ; J. Thorin, Genève.

2. Pour tous les degrés, pour instituteurs et institutrices placés dans des circonstances défavorables, sans halle de gymnastique.

A *Bulle*, du 3 au 8 août. Direction : Ch. Bertrand, Monthey et S. Wicht, Léchelles.

B. Cours pour la natation, débutants et nageurs, gymnastique populaire et jeux.

3. Pour instituteurs : à *Morat*, du 3 au 8 août. Direction : H. Jatton, Vallorbe et C. Bucher, Rolle.